N° 2025.09.05

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200497-20251226-2025_09_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le douze décembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, JOUFFE, LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, EVEN Conseillères Municipales
MM. BOITTIN, CADE, DOS, LETONTURIER (arrivé à 20h20) Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : **Mmes DETOT (procuration à Mme LONCLE), MARTIN (procuration à Mme COTIN), MENIER (procuration à Mme JOUFFE), M. BIARD (procuration à M. BOURGET) et MILLOT (procuration à M. MACE)**

Monsieur Philippe DOS a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

RÉSIDENCE CHAMPAGNE : AVENANTS

Madame Claudine LONCLE, adjointe au Maire chargée des bâtiments communaux présente les avenants suivants :

- Lot n° 1 « Démolition » : - 5 961.51 € H.T. à l'entreprise LE CARDINAL ;
- Lot n° 2 « Terrassement VRD » : - 14 185,00 € H.T. à l'entreprise CAMARD TP ;
- Lot n° 3 « Gros œuvre – enduits » : + 17 125,99 € H.T. à l'entreprise GUENERON ;
- Lot n° 4 « Charpente bois et métal – ossature bois » : 2 115,00 € H.T. à l'entreprise SCOB ;
- Lot n° 6 « Menuiseries extérieures » : 1 800,52 € H.T. à l'entreprise LE MARCHAND ;
- Lot n° 8 « Carrelage – faïence – revêtement de sol » : - 3 827,21 € H.T. à l'entreprise DEGANO ;
- Lot n° 9 « Doublage – cloisons – plâtrerie » : - 3 985,60 € H.T. à l'entreprise ACI ;
- Lot n° 11 « Plomberie – sanitaire – chauffage » : - 1 794,40 € H.T. à l'entreprise TREHOREL-CORLAY.

Soit un total de – 12 313,25 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte des avenants proposés ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire, à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.